

*Présentation de projets de loi*

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Convoquez les députés.

(La motion mise aux voix, est adoptée.)

• (1210)

(Vote No 21)

**POUR**

Députés

Althouse	Anawak
Assad	Barrett
Bellemare	Benjamin
Black	Blondin
Boudria	Brewin
Campbell (South Ouest Nova)	Catterall
Finestone	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor Ouest)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hunter	Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	Manley
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Ouellet
Phinney	Pickard
Prud'homme	Rodriguez
Stewart	Taylor
Vancief	Volpe
Waddell—45	

**CONTRE**

Députés

Aucun \*evld

• (1240)

**M. le vice-président:** Je déclare la motion adoptée. La parole est au député de Windsor-Ouest pour un rappel au Règlement.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Je voudrais que les représentants du gouvernement confirment qu'ils ont été battus dans ce vote de confiance et qu'ils sont prêts à en assumer les conséquences.

**M. le vice-président:** La parole est au leader adjoint du gouvernement pour un rappel au Règlement.

**M. Charest:** Je voudrais féliciter le député de Windsor-Ouest (M.Gray) pour son sens de l'humour.

Cela intéressera peut-être la Chambre et les Canadiens de savoir que, lorsqu'on a présenté ce projet de loi, les ministériels n'y étaient pas opposés. C'étaient les députés du Nouveau Parti démocratique qui s'opposaient à la présentation de ce projet de loi et qui ont exigé un

vote. Ils ont alors voté en faveur de leur propre projet de loi.

Je suppose que lorsqu'ils auront éclairci la confusion qui règne de leur côté, les Canadiens et la Chambre des communes pourront reprendre leurs travaux.

[Français]

**M. le vice-président:** Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), sur un rappel au Règlement.

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le Président, je voudrais quand même, et on dit en anglais, *to have consistency*.

Je dois dire que je regrette ce genre de motion. Je l'ai toujours dit et je veux le répéter: dans le système britannique, on doit toujours permettre à un député de présenter un projet de loi et, forcer un vote, c'est un dangereux.

**Une voix:** On ne l'a pas forcé.

**M. Prud'homme:** C'est évident. . .

[Traduction]

**M. Charest:** Nous le savons, Marcel.

**M. Prud'homme:** Le député pense peut-être que je m'adresse à lui. Mais je m'adresse à ceux qui devraient écouter.

Je dis que c'est un dangereux précédent et je l'ai toujours dit publiquement. Je l'ai appris des grands parlementaires, notamment du très honorable John Diefenbaker. En régime parlementaire britannique, c'est une grave erreur, à mon avis, de demander à la Chambre la permission de présenter une mesure d'initiative parlementaire. Pourquoi? Parce que si nous voulions au moins pouvoir discuter d'une question quelconque un jour, nous pourrions en être empêchés parce que la Chambre nous a refusé, à la majorité des voix, la permission de le faire.

Je demande donc à ceux qui affectionnent cette procédure, et je n'ai rien contre mes collègues qui ont peut-être déjà tracé leur programme de la journée, d'utiliser les autres recours qu'offre le Règlement pour demander un vote, mais de s'abstenir de le faire lorsqu'il s'agit d'une mesure d'initiative parlementaire parce que ce serait créer un dangereux précédent à la Chambre des communes.

Quoi qu'ait fait mon parti à ce sujet il y a quelques années, je continuerai toujours de penser que c'est une grave erreur. Je regrette que ayons dû voter pour ou contre ou nous abstenir de voter comme ce fut le cas aujourd'hui.